Intervention d'Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon,

sur le budget 2001 de la ville d'Alençon

Séance du Conseil municipal, le 5 mars 2001

Mes Chers collègues,

Lors du débat d'orientations budgétaires, le Conseil municipal a fixé les orientations pour l'année 2001. Le budget 2001 qui vous est proposé en est la concrétisation. Lors de ce débat, j'ai insisté sur la nécessité de tenir le cap, les orientations budgétaires proposées chaque année depuis 1989 étant les cinq piliers de la sagesse budgétaire admis et reconnus de tous en matière de finances publiques.

Seul le respect de ces principes peut garantir la pérennité de la bonne santé financière, le développement d'une collectivité et le financement de choix politiques ambitieux.

Examinons ensemble l'évolution des principaux paramètres de gestion entre 1989 et 2001.

603 millions de francs de crédits d'équipement

Les montant des crédits d'équipement prévus entre 1977 et 2001 (ceux destinés à préparer l'avenir, ceux qui contribuent au dynamisme de l'économie locale et au bien être des Alençonnais) illustrent l'effort considérable engagé depuis 1989.

Entre 1989 et 2001, le volume global des crédits d'équipement prévus au Budget primitif s'est établi à 603 millions de francs contre seulement 177,9 millions au cours des deux mandats précédents (1977 – 1988).

Les crédits d'équipement réalisés entre 1989 et 2000 se sont élevés à 584,5 millions, soit 3 fois plus que le montant de ceux réalisés au cours de la période 1977 – 1988 (184,6 millions). Au cours du seul dernier mandat (95-2000), les crédits d'équipement réalisés (379,6 millions) sont supérieurs au double des investissements exécutés sur les deux mandats 1977 – 1988 (184,6 millions).

En matière de voirie, éclairage public, espaces verts, les travaux réalisés se sont élevés à 205,5 millions entre 1989 et 2000 contre seulement 22,4 millions entre 1977 et 1988, c'est-à-dire qu'ils ont été multipliés par 9.

Importante réduction du stock de dette

La forte augmentation des crédits d'équipement réalisés s'est accompagnée d'une importante réduction du stock de dette, ce qui démontre que la Ville a financé sur ses ressources propres le maximum des investissements. Entre 1977 et 1988, 184,6 millions de travaux ont été réalisés et le stock de dette a augmenté de 171,9 millions alors qu'entre 1989 et 2000, 584,5 millions d'investissements ont été exécutés et le stock de dette a diminué de 67 millions.

Les crédits réalisés par habitant sont passés de 184 F en 1977 à 786 F en 1989 pour

atteindre 3.137 F en 2000. Dans le même temps, le stock de dette est passé de 2.053 F en 1977 à 7.807 F en 1989. Il a été ramené à 5.651 F en 2000.

Il est intéressant de comparer l'évolution entre 1977 et 2000 des crédits d'équipement et de l'autofinancement net. Il s'agit du révélateur le plus fiable de la bonne santé financière d'une collectivité.

Importance de l'autofinancement net

Entre 1977 et 1989, l'autofinancement net est resté au niveau faible de 0,3 million et les crédits d'équipements réalisés sont passés de 6,4 millions en 1977 à 24,5 millions en 1989 soit une progression de seulement 18 millions.

Entre 1989 et 2000, l'épargne nette est passée de 0,3 million à 14,5 millions soit une progression de 14,2 millions et les crédits d'équipement réalisés sont passés de 24,5 millions en 1989 à 97,7 millions en 2000 soit une progression de 73 millions (un quadruplement) ou l'équivalent du budget d'équipement voté ces dernières années.

L'absence d'épargne ou sa disparition annonce le surendettement, la dégradation des services aux habitants, l'écroulement des investissements et l'augmentation des impôts.

La mise en perspective des courbes retraçant l'évolution de l'épargne nette et des intérêts de la dette met en évidence que l'absence d'épargne entre 1977 et 1989 s'est accompagnée d'une forte progression des intérêts de la dette (passés de 5,2 à 22,6 MF), soit + 17,4 MF. En revanche, la croissance de l'autofinancement net à compter de 1989 a eu pour conséquence une forte chute des intérêts de la dette (-14,9 millions). Ces évolutions démontrent qu'à défaut de maintenir l'épargne il faut emprunter davantage.

Un meilleur emploi des deniers des contribuables au service de l'action sociale et de la vie associative.

Les économies réalisées sur les intérêts de la dette (14,9 millions) ont permis un meilleur emploi des deniers des contribuables au service des habitants et notamment de l'action sociale et de la vie associative.

Observons que la subvention au Centre d'Action Sociale (C.C.A.S.) a pu à compter de 1989 passer de 2,75 millions à 6,3 millions en 2001 ; grâce à la réduction de la dette l'action sociale a pu être renforcée. Les subventions aux associations sont également passées de 8,3 millions en 1989 à 15,6 millions en 2001.

Le soutien aux associations mesuré en francs constants, fait apparaître qu'il n'a pas progressé sur la période 1977-1989 ; alors que sur la période suivante l'accroissement du soutien aux associations est particulièrement tangible.

Les crédits aux maisons de quartier sont passés de 3,2 millions en 1989 à 6,5 millions en 2001, grâce toujours à la réduction des intérêts de la dette.

Entre 1989 et 2001, la subvention au C.C.A.S. a plus que doublé, les subventions aux associations ont progressé de 88 % et les subventions aux maisons de quartier ont

doublé.

Globalement, en francs constants, le soutien à la vie associative (en vert) n'a bénéficié que d'une faible progression entre 1977 et 1989. Mais en passant de 13,3 MF en 1989 à 21,9 millions en 2001, il apparaît clairement que la vie associative devient la 1ère bénéficiaire de la baisse des intérêts de la dette.

Pour la seule année 2001, la subvention au C.C.A.S. progresse de 500.000 F et les subventions aux associations augmentent de 1,5 millions.

La baisse de la fiscalité

S'agissant de la fiscalité, j'ajoute que la progression des intérêts de la dette génère quasi obligatoirement à due concurrence une augmentation des impôts.

Le produit des impôts par habitant en francs courants, à compétences égales, est passé de 606 F en 1977 à 2.624 F en 1989 (multiplié par 4) et à 2.760 F en 2001 soit pratiquement le même montant qu'en 1989 étant observé qu'en francs constants ce prélèvement d'impôts a baissé entre 1989 et 2001.

Entre 1977 et 1989, le produit des impôts par habitant était au-dessus de la moyenne de la strate. En 2001, à compétences égales, il se situe nettement en dessous de la moyenne des Villes de même importance.

Je vous rappelle qu'entre 1980 et 1989, le taux cumulé du foncier bâti est passé de 21,23 % à 38,90 %, soit une augmentation de 83 %. Il a été ramené à 22,39 % en 2001. Le taux de taxe d'habitation est passé de 15,09 % en 1980 à 14,46 % en 1989 et à 13,50 % en 2001. Le taux de taxe professionnelle est passé de 10,42 % en 1980 à 14,28 % en 1989. Il a été ramené à 12,82 % en 2001.

L'allègement fiscal sans précédent pratiqué depuis 1990 pour soulager les contribuables a permis de réduire le taux du foncier bâti de 42,44 %, le taux de taxe professionnelle de 10,22 % et le taux de taxe d'habitation de 6,64 %.

Les principes de gestion retenus depuis 1989 doivent être maintenus avec constance dans le temps pour préserver l'avenir, car seule une exigence forte de gestion permet de maintenir l'épargne nette à un niveau élevé, seule possibilité pour réaliser un effort important d'équipement sans alourdir ni la dette, ni la fiscalité et ainsi permettre d'affecter prioritairement les ressources au financement des services rendus directement aux habitants.

Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon